

Promouvoir la Charte des Jardins

D₁

A propos de la fiche

Buts de la fiche:

- Proposer aux citoyens des gestes pratiques pour favoriser la biodiversité dans les jardins privés, sur le principe de la Charte des Jardins.
- Encourager la mise en réseau des jardins et des espaces verts au cœur des villes et villages afin de permettre à la petite faune sauvage de circuler.

Contexte, raison d'agir

La préservation d'une nature et d'un environnement de qualité est l'affaire de tous. Elle est largement mise en œuvre par les autorités communales, les agriculteurs, les forestiers et tous les acteurs du paysage, mais elle concerne aussi chaque citoyen au quotidien. La nature s'invite en effet partout, au point que les espaces verts de nos agglomérations, qu'ils soient communaux ou privés, représentent un refuge important pour la petite faune et la flore sauvages. L'implantation de végétaux exotiques, l'usage de pesticides et l'entretien intensif limitent toutefois fortement le potentiel écologique de ces surfaces. En encourageant les citoyens à accueillir la nature au jardin et à remettre en question certaines pratiques d'entretien, les communes agissent à la fois pour la biodiversité, l'environnement et la qualité de vie de chacun.

La Charte des Jardins

Initiée en 2007 dans une commune genevoise, la Charte des Jardins est devenue la référence nationale en matière d'actions concrètes pour la nature au jardin. Elle est aujourd'hui promulguée par les services cantonaux de l'environnement et de conservation de la nature. La charte suggère d'adopter une dizaine de pratiques d'entretien du jardin favorables à la survie des oiseaux et des petits animaux. Elle s'applique à tous les jardins, petits ou grands, privés ou publics, et s'adresse autant aux communes qu'aux particuliers. La charte insiste toutefois sur l'importance d'une démarche collective afin de mettre les jardins en réseau : la petite faune a en effet besoin d'un espace vital qui dépasse l'offre d'une seule propriété. Les habitants sont invités à signer la charte pour marquer leur engagement moral dans cette démarche. Ils peuvent également accrocher son emblème aux portes de leur jardin pour témoigner de leur adhésion et ouvrir la discussion avec le voisinage.

« La préservation d'une nature et d'un environnement de qualité est l'affaire de tous. »



Aino Adriaens© Toute reproduction interdite sans autorisation

Outils

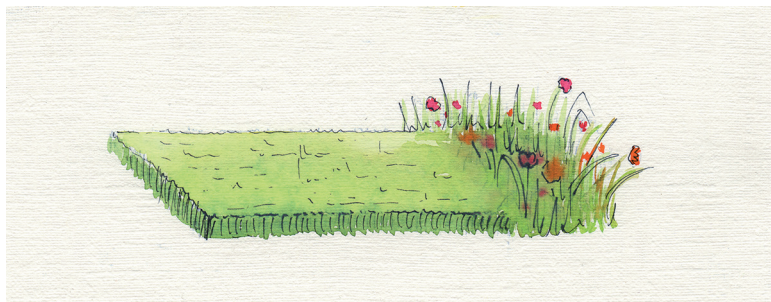
Les communes disposent de différents moyens pour informer leurs citoyens des bonnes pratiques à adopter au jardin :

- **Site internet.** Diffusion la Charte des Jardins (document de 7 pages) sur le site de la commune, qui gère ensuite les adhésions. La charte peut également être prise en charge par un groupe de citoyens engagés.
- **Flyers.** Distribution des flyers de la charte en tout-ménage et auprès des sociétés locales. Diffusion dans les lieux publics, ainsi que lors de fêtes et réunions de quartiers.
- **Articles.** Information via les journaux locaux et la feuille des avis officiels.
- **Conférences.** Organisation d'une conférence sur la Charte des Jardins, dans le cadre d'un Agenda 21 ou d'un événement communal.
- **Panneaux, posters.** Affichage dans les espaces verts, les commerces, les lieux de réunion.
- **Emblèmes.** La commune peut acheter puis offrir les emblèmes de la charte aux citoyens qui la signent.
- **Étiquettes.** Accrocher des étiquettes « Charte des Jardins » sur les plantes et arbustes indigènes des jardins communaux. Ces étiquettes sont également à disposition des garden-centre qui adhèrent à la charte.

Ces différents outils de communication sont téléchargeables sur le site www.charte-des-jardins.ch. Posters, flyers, logo et emblème de la charte sont totalement libres de droits. Les communes et les associations peuvent y faire figurer leur nom ou leur propre logo afin d'indiquer aux personnes intéressées à qui s'adresser au niveau local.



10 bonnes pratiques à adopter



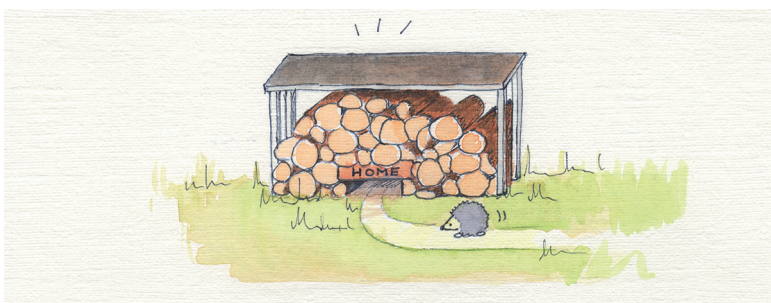
1. Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse

Un gazon ras n'offre ni abri ni nourriture aux insectes et autres petites bêtes du jardin. Laisser pousser une bande d'herbes folles en bordure de la terrasse ou du gazon fait déjà toute la différence pour les sauterelles et les carabes.



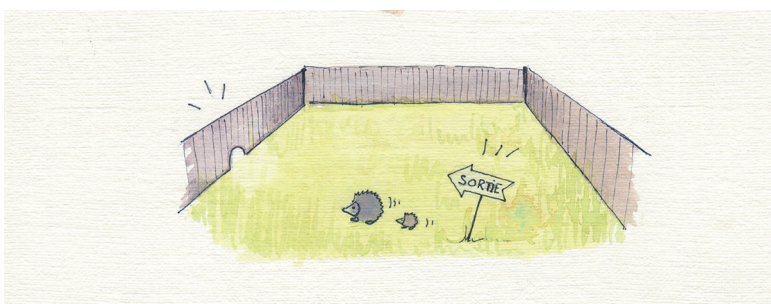
2. Favoriser les arbustes sauvages indigènes et les oiseaux qui y nichent

Planter des haies champêtres en lieu et place des thuyas ou allées de lauriers exotiques. Les arbustes indigènes nourrissent et abritent tout au long de l'année un grand nombre d'oiseaux et d'invertébrés. Tailler les haies seulement en hiver, quand elles ne portent plus de fruits. Et pourquoi ne pas créer dans un jardin public un arboretum d'arbustes sauvages?



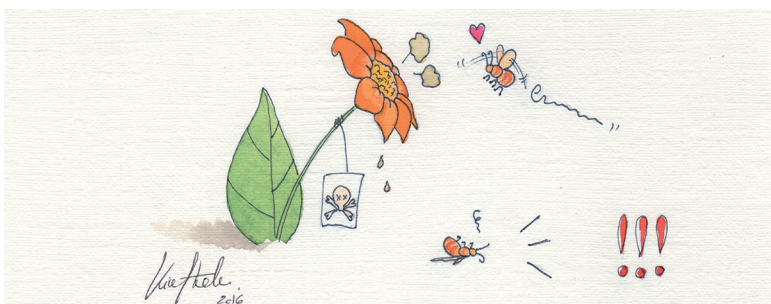
3. Créer des abris pour faune

Un simple tas de branches est une cachette rêvée pour le hérisson et le troglodyte. Un tas de pierres, de sable ou de feuilles attirera également une petite faune spécialisée.



4. Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune

Le hérisson ne peut vivre dans un espace clos, même s'il est très naturel. Des trouées doivent être réalisées dans les clôtures pour permettre la circulation des espèces.



5. Renoncer aux herbicides et aux pesticides

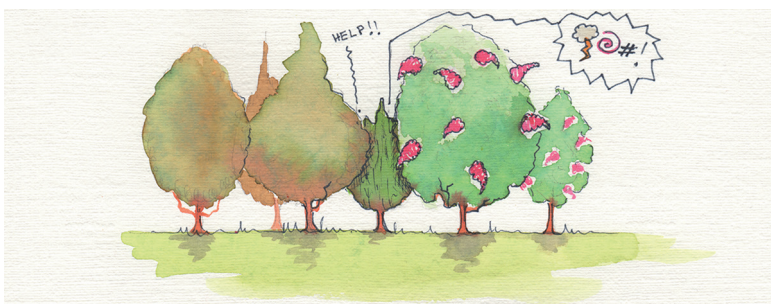
Depuis 2000, l'usage des herbicides est interdit le long des routes et chemins communaux. Bannir ces produits également dans les jardins privés et privilégier les traitements naturels.

10 bonnes pratiques à adopter (suite)



6. Limiter l'éclairage des jardins et des espaces publics

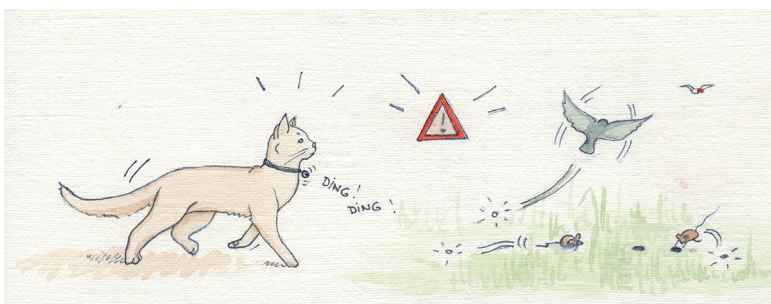
L'éclairage nocturne perturbe l'orientation des insectes et des oiseaux, et cause la mort d'une multitude d'espèces. Eteindre les lumières durant une partie de la nuit ou réduire leur intensité.



7. Bannir les plantes exotiques envahissantes

Quelques espèces végétales exotiques s'échappent volontiers des jardins pour conquérir les milieux naturels, où elles menacent la flore locale. Exclure ces espèces des aménagements privés et communaux.

Voir aussi la fiche F1-Plantes invasives.



8. Limiter les dégâts des chats sur la petite faune

Equiper le chat d'une clochette et éviter de nourrir les chats errants. Pour les collectivités, limiter le nombre de chats errants par des campagnes de stérilisation.



9. Eviter de brûler et d'évacuer les vieux tas de branches et de feuilles en hiver ou en période de reproduction

Des espèces s'y reproduisent au printemps ou s'y abritent en hiver. Se débarrasser des tas plutôt à la fin de l'été.



10. Si l'on possède une piscine, prévoir une rampe de sortie pour éviter aux petits animaux de se noyer

Espèces prioritaires liées au jardin

Les jardins peuvent abriter des espèces rares ou menacées. Une attention particulière doit être portée à leur préservation.

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations:

La charte des jardins

- www.charte-des-jardins.ch: présentation et outils de promotion de la charte.
- Fiche «Promotion de la Charte des jardins», Jalons 9 - Actions pour la durabilité dans les communes, disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud www.vd.ch

Informations générales sur le jardin naturel

- La nature au jardin. Des actions concrètes pour favoriser la nature dans les jardins et sur les balcons. Miniguide 55 de la Salamandre.
- Le Guide du jardin naturel, CIPEL (Commission internationale de protection des eaux du Léman), 2007. Téléchargeable sur www.cipel.org
- www.lamaisonnature.ch: le portail romand de l'habitat écologique et du jardin naturel informe sur les aménagements favorables à la nature et sur le jardinage biologique. Avec une multitude de bonnes adresses.
- www.birdlife.ch: le site de BirdLife Suisse, association suisse de protection des oiseaux, met à disposition des fiches pratiques sur l'aménagement des petits biotopes.

Lutte biologique et engrais naturels

- La Fondation PUSCH a lancé au printemps 2012 la campagne «Favorisez la nature» afin de sensibiliser le public à l'utilisation éco-responsable des produits chimiques dans la maison et le jardin. Documentation et matériel à disposition des communes sur www.cocci-logique.ch
- La fondation Ecojardinage www.ecojardinage.ch donne des cours sur le jardinage et l'agriculture durable.
- www.lamaisonnature.ch: nombreux conseils pour jardiner bio.

Nichoirs à oiseaux et à insectes

- SORBUS, Des naissances dans mon jardin. Brochure d'aide à la nidification des oiseaux cavicoles. www.sorbus-oiseaux.ch
- Des nichoirs à passereaux sont vendus par des associations ornithologiques: SORBUS www.sorbus-oiseaux.ch, Nos oiseaux www.nosoiseaux.ch ou Station ornithologique suisse www.vogelwarte.ch.
- La Salamandre www.salamandre.net à Neuchâtel propose des nichoirs à insectes pédagogiques.

Arbustes et plantes indigènes

- Les arbustes indigènes peuvent être obtenus dans les pépinières forestières: www.pepinieres-foret.ch, www.pepiniere-degenolier.ch
- www.lautrejardin.ch: pépinière proposant des espèces vivaces indigènes (Cormérod, FR).
- www.rosier.ch: roses anciennes botaniques et indigènes (Aclens, VD).
- Le grainetier bio Zollinger www.zollinger-samen.ch, aux Evouettes, propose quelques espèces de fleurs indigènes dans son assortiment.

Autres fiches en lien ou à consulter:

Fiche C1- Protection légale du patrimoine arboré: outils de mise en œuvre

Fiche C3- Plantations et protection des arbres au quotidien

Fiche C4- Renouveau du patrimoine arboré communal: choix des espèces

Fiche F1- Plantes invasives: informations générales

Fiche K2- Divertissimo: la nature à la (re)conquête de la ville

Fiche K4- Yverdon-les-Bains: «Croc'bitume» remplace le béton par des prairies fleuries

Fiche K5- Nyon: lutte contre les plantes invasives